



Message du président René Coty au Parlement le 29 mai 1958

**David BELLAMY**

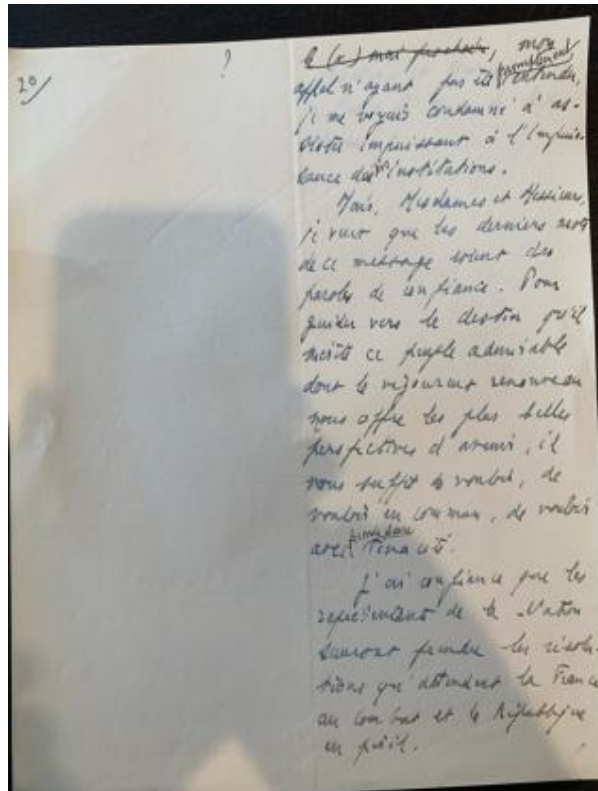
## **RÉSUMÉ**

Dans la nuit du 28 mai 1958, le président du Conseil Pierre Pflimlin, dont le gouvernement avait été investi quelques jours plus tôt en pleine rébellion algéroise, est venu remettre sa démission à René Coty, président de la République. Le 28 mai, dans l'après-midi, un défilé impressionnant des syndicats et des partis de gauche proteste contre la possibilité d'un retour au pouvoir du général de Gaulle. Au même moment, l'opération « Résurrection » préparée par des chefs de l'armée pour prendre le pouvoir à Paris est déclenchée. Le 29 mai, l'Élysée annonce que René Coty va adresser un message aux parlementaires.



28 mai 1958, manifestation des gauches pour défendre la République contre la pression exercée à Alger en faveur du général de Gaulle. On distingue sur la première ligne de manifestant, Pierre Mendès France (deuxième en partant de la gauche), Édouard Daladier (5e en partant de la gauche) et François Mitterrand (6e en partant de la gauche). ©AFP - INTERCONTINENTALE / AFP.

Source : [www.radiofrance.fr](http://www.radiofrance.fr)



Brouillon du discours de 29 mai de la main de René Coty, photographié par David Bellamy aux Archives Nationales. Archives Nationales, fonds 111AJ42. Fonds privé René Coty.

## Contexte : une crise politique exceptionnelle : 28-29 mai 1958

Le 29 mai 1958, en fin de matinée, l'Élysée annonce que le président de la République René Coty va adresser un message aux deux Chambres du Parlement. Ce message aux parlementaires est tout à fait exceptionnel de la part d'un chef de l'État sous la Quatrième République. C'est la gravité du contexte politique qui conduit René Coty à sortir de l'habituelle réserve du président de la République.

En mai 1958, René Coty est directement confronté à la plus difficile des sept crises ministérielles qu'il a connues depuis son investiture par les parlementaires le 16 janvier 1954 (Sous la III<sup>e</sup> République et la IV<sup>e</sup> République, le chef de l'État est élu pour sept ans par les députés et les sénateurs). La guerre en Algérie est alors entrée dans une phase critique sous la pression des militaires. Félix Gaillard, président du Conseil, doit démissionner en avril 1958 après avoir accepté une médiation internationale consécutive au bombardement d'un camp du FLN à Sakiet Sidi Youssef (Tunisie). Le président Coty a toutes les peines du monde à trouver un nouveau président du Conseil capable de réunir une majorité parlementaire. Quand le nom de Pierre Pflimlin commence à circuler, les militaires à Alger s'opposent à la nomination de ce député démocrate-chrétien qui se dit favorable aux négociations avec le FLN. À Alger, le 13 mai 1958, le général Massu forme un Comité de Salut Public pour exercer une pression sur les parlementaires et préparer en sous-main le retour du général de Gaulle.

René Coty n'entend pas s'y soumettre et nomme Pierre Pflimlin président du Conseil, une décision qui entraîne en réaction la mise en place de l'opération militaire « Résurrection » : à Alger et en Corse, des unités de soldats parachutistes préparent un putsch à Paris. Confronté à la pression militaire d'Alger, des gaullistes et à la perte progressive de ses soutiens parlementaires, Pierre Pflimlin remet sa démission à René Coty le 28 mai 1958. Le même jour, un défilé impressionnant des syndicats et des partis de gauche proteste contre la possibilité d'un

retour de De Gaulle (*III. 1 manifestation des gauches*). La situation politique et militaire est alors extrêmement tendue.

De son côté, René Coty estime que seule l'autorité du général de Gaulle peut éviter une guerre civile. Mais, la situation est bloquée. La veille, en apprenant la démission de Pierre Pflimlin, le Chef de l'Etat a demandé au président de l'Assemblée nationale, André Le Troquer, et au Conseil de la République, Gaston Monnerville, de rencontrer le Général.

L'entrevue, organisée dans la nuit du 28 au 29 mai, doit permettre de négocier les termes de l'arrivée au pouvoir du général de Gaulle. C'est un échec. Les deux émissaires refusent les exigences du Général : investiture hors de sa présence, les pleins pouvoirs pour un an, la mise en congé du Parlement pour la même durée, l'exigence de soumettre aux Français une nouvelle constitution. Pour Monnerville et Le Troquer, le risque est trop grand de voir de Gaulle établir une dictature.

C'est l'impasse. De Gaulle rentre à Colombey. Il écrit à son fils que l'opération militaire « Résurrection » - auquel il est étranger et même opposé - va être déclenchée et que son retour est impossible. Le Troquer et Monnerville gagnent aussitôt l'Élysée et rendent compte de leurs conclusions au président de la République, à une heure du matin, ce 29 mai. René Coty, dos au mur, se résout à frapper un grand coup.

### **Archive : message du président René Coty, le 29 mai 1958 (Archives nationales)**

Monsieur le Président [du Parlement],

Mesdames et Messieurs les Membres du Parlement,

Le jour même où le Congrès du Parlement, sans que j'aie brigué cet honneur, m'a appelé à la Première Magistrature de la République, j'ai pris l'engagement - et je le tiendrai jusqu'au bout - d'obéir scrupuleusement à la Constitution. Mais j'ai tenu à ajouter aussitôt que nous ne saurions défendre efficacement nos libres institutions que si nous savions les réformer.

Je vous l'ai redit dans mon message inaugural. J'ai, depuis lors, dans la plupart de mes discours publics, répété que parmi toutes les vraies Démocraties, la République Française est, d'une part, celle qui est assaillie par les problèmes les plus redoutables, et d'autre part, celle dont les Gouvernements sont le plus fragiles et, par conséquent, le plus débiles (sans force) [...]

Nous voici maintenant au bord de la guerre civile. Après s'être, depuis quarante ans, tant battus contre l'ennemi, les Français vont-ils, demain, se battre contre les Français ? [...]

De part et d'autre, on semble s'apprêter au combat fratricide. Sommes-nous donc une Nation où la force pourrait primer le droit ? Quels que soient les vainqueurs provisoires, que resterait-il, après une lutte inexpiable, que resterait-il de notre France ? Il y a eu, au long de notre histoire, après les plus violentes discordes intestines, de grands jours de réconciliation française dans un sursaut d'unité nationale. L'unité nationale, ce n'est pas dans l'anarchie, c'est seulement dans le respect de la loi qu'elle peut se réaliser. [...]

Dans le péril de la Patrie et de la République, je me suis tourné vers le plus illustre des Français, vers celui qui, aux années les plus sombres de notre histoire, fut notre Chef pour la reconquête de la liberté et qui, ayant ainsi rétabli autour de lui l'unanimité nationale, refusa la dictature pour rétablir la République.

[...]

J'ai demandé à Monsieur le Président de l'Assemblée nationale et à Monsieur le Président du Conseil de la République – que je remercie de leur précieux concours – de bien vouloir s'en entretenir d'urgence avec le Général de Gaulle. Cet entretien m'a révélé qu'en l'état il reste à surmonter des difficultés considérables. Dois-je donc renoncer à faire appel à celui dont l'incomparable autorité morale assurerait le salut de la Patrie et de la République ?

En un pareil jour, l'Union Sacrée est le devoir suprême. Elle nous commande à tous d'y sacrifier, s'il le faut, une part de nos préférences et même de nos convictions. À vous, Représentants de la Nation, je dis qu'il ne peut plus être question de fixer dans le huis-clos des groupes le destin de la Patrie. C'est seulement quand le Président de la République aura pris l'initiative que lui réserve la Constitution que vous vous prononcerez souverainement et librement.

Je demande au général de Gaulle de bien vouloir venir conférer avec le Chef de l'État et d'examiner avec lui ce qui, dans le cadre de la légalité républicaine, est immédiatement nécessaire à un Gouvernement de Salut National et ce qui pourra, à échéance plus ou moins proche, être fait ensuite pour une réforme profonde de nos institutions.

Je prendrai alors en mon âme et conscience la décision qui m'incombe.

Si l'échec de la tentative que j'ai effectuée devait faire apparaître que dans un moment aussi critique je me suis trompé, je ne manquerais pas d'en tirer aussitôt les conséquences inéluctables. Faute de conserver dès lors l'autorité morale plus que jamais nécessaire à celui qu'on appelle communément l'arbitre suprême, je ne pourrais que transmettre immédiatement la plénitude de mes fonctions à Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale conformément à l'article 41 de la Constitution.

Monsieur le Président [du Parlement],

Mesdames et Messieurs les Membres du Parlement,

Que mon dernier mot soit de confiance, – confiance en ce peuple admirable qui, après avoir souffert les plus douloureuses épreuves de sa longue histoire offre à la France les perspectives du plus magnifique renouveau.

Représentants de la Nation, le destin de ce peuple est entre vos mains. Chacun de vous, avec sang-froid et dans la dignité, arrêtera, le moment venu, ses résolutions pour que vive la France et que vive la République !

Paris, le 29 mai 1958.

René Coty

Archives Nationales, fonds 111AJ42. Fonds privé René Coty. Texte publié in Francis de Baecque, *René Coty, tel qu'en lui-même*, Les éditions STH-Presses universitaires de Nancy, 1990, pp. 272-276.

Cette archive rappelle à quel point la réforme des institutions de la Quatrième République était jugé nécessaire par de nombreux acteurs politiques de premier plan dans les années 1950, bien au-delà des fidèles du général de

Gaulle. Pierre Mendès France avait déjà tenté de donner une place plus grande aux décisions du pouvoir exécutif et René Coty, pourtant arbitre suprême des institutions, convient dans ce discours de la faiblesse politique d'un régime dont il sonne le glas. (« *la République Française est, d'une part, celle qui est assaillie par les problèmes les plus redoutables, et d'autre part, celle dont les Gouvernements sont le plus fragiles et, par conséquent, le plus débiles [...]* »).

Depuis son message inaugural de 1954, René Coty n'avait cessé d'appeler à une modification profonde de la constitution afin de renforcer l'exécutif et de mettre fin à l'instabilité gouvernementale. Après la démission du gouvernement de Maurice Bourgès-Maunoury en septembre 1957, René Coty eut à gérer une crise si grave qu'il rédigea le 27 octobre un projet de message solennel au Parlement dans lequel il adjurait les groupes politiques de s'entendre sur un nouveau chef de Gouvernement, faute de quoi sa tâche deviendrait impossible. Ce document, que René Coty déposa à la bibliothèque de l'Assemblée nationale en 1960, comporte plusieurs paragraphes qui inspirèrent directement le message du 29 mai 1958.

Les archives privées de René Coty, déposées aux archives nationales depuis 2013, conservent certains brouillons de sa main qui permettent de suivre la rédaction du message du 29 mai, vraisemblablement entamée la veille, voire quelques jours auparavant. (*III.2, brouillon du discours de 29 mai de la main de René Coty*)

Dans ce message, René Coty annonce aux parlementaires qu'il va consulter le Général dans le but de lui confier le soin de former un Gouvernement de Salut national. Il sait alors que dans l'Assemblée il n'existe pas encore de majorité pour l'investir. Il demande donc avec insistance aux élus de la Nation de dépasser leurs clivages habituels devant la situation exceptionnellement grave que connaît le pays. Il prend une initiative forte en annonçant qu'il démissionnera si les députés rejettent l'investiture de Charles de Gaulle. Jamais, le président Coty, si soucieux du respect de la Constitution et de l'autorité du Parlement, n'était allé aussi loin dans son engagement pour permettre le retour à la tête du Gouvernement de l'Homme du 18 juin.

Au Palais-Bourbon, le message est lu à 15h par le président Le Troquer. La séance est suspendue sous les protestations des députés communistes. Sur les bancs de la gauche fusent les cris « Vive la République ! Le fascisme ne passera pas ! » auxquels répondent les « Vive la France ! » lancés par les députés de droite. Dans les minutes qui suivent, l'Élysée convient avec le Général d'une rencontre le soir même avec le président Coty. À Alger, les rebelles annulent l'opération « Résurrection ». Le 1<sup>er</sup> juin 1958, le général de Gaulle est investi par 329 voix contre 224.

En prenant de court les gaullistes, les rebelles à Alger, les communistes et la gauche républicaine, le message du président Coty aura sans doute été décisif pour éviter que la situation politique ne s'envenime. Il aura en tout cas permis de créer les conditions politiques pour qu'une majorité de parlementaires – dont une partie des députés socialistes de la SFIO – acceptent la nomination De Gaulle pour réformer les institutions.

---

## BIBLIOGRAPHIE

DE BAECQUE, Francis, *René Coty tel qu'en lui-même*, Paris, Editions S.T.H., 1991.

ELGEY, Georgette, *De Gaulle à Matignon (Juin 1958-janvier 1959), La République des tourments*, tome quatrième, Paris, Fayard, 2012

RAFLIK, Jenny, *La République moderne. La IV<sup>e</sup> République 1946-1958*, Paris, Éditions du Seuil, 2018, collection « La France contemporaine »

REMOND, René, *1958, le retour de De Gaulle*, Bruxelles, Éditions Complexe, 1983, collection « La mémoire du siècle »

RUDELLE, Odile, *Mai 58. De Gaulle et la République*, Paris, Plon, 1988, collection « Espoir »

THOMAS, Jean-Paul, LE BEGUEC, Gilles et LACHAISE, Bernard, *Mai 1958. Le retour du général de Gaulle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010

WINOCK, Michel, *L'agonie de la IV<sup>e</sup> République : 13 mai 1958*, Paris, Gallimard, 2006.

---

**Source URL:**

<https://ehne.fr/eduscol/terminale-generale/la-multiplication-des-acteurs-internationaux-dans-un-monde-bipolaire-de-1945-au-debut-des-annees/la-france-une-nouvelle-place-dans-le-monde/message-du-president-rené-coty-au-parlement-le-29-mai-1958>